



Page 2

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Résen
au
Monite
belge

09043771

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - F. 1100 - 1

17. 03. 2009

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/03/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise BE0453.827.564
Dénomination
(en entier) **MONT-A-GOUT**

Forme juridique : Société Anonyme

Siege Rue de Mont-à-Gouy, 4 6181 Gouy-lez-Pieton

Objet de l'acte : Nomination et démission administrateur

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le 10 janvier à 20 heures, s'est réunie au siège social l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la S.A. MONT-A-GOUT.

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Madame Pierlet Colette.

Madame la Présidente nomme comme secrétaire, Monsieur Hamoline Alain et désigne comme scrutateur Monsieur Hamoline André.

La liste des présences est signée par les actionnaires ou leurs mandataires. Elle est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Madame la Présidente expose :

I. L'assemblée à l'ordre du jour suivant :

1. Démission et nomination administrateur ;
2. Divers

II. Convocations.

Madame la présidente constate, et l'assemblée reconnaît, que toutes les formalités ont été remplies, que l'assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Madame la Présidente met alors aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur André Hamoline remet sa démission de son mandat d'administrateur à dater du 31 décembre 2008 pour raisons personnelles. L'assemblée générale accepte et décharge lui est donnée.

Monsieur Arnaud Hamoline, domicilié à 6181 Gouy-lez-Pieton, Rue du Perron, 7/1/1 est nommé administrateur à dater du 1er janvier 2009 (NN 88.03.27-157-29)

Mentionner sur la dernière page du volut B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Volet B - Suite

A dater du 1er janvier 2009, le conseil d'administration se compose des personnes suivantes :

Monsieur Alain Hamoline, Madame Colette Pierlet et Monsieur Arnaud Hamoline. Leur mandat est valable pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de 2013. Leurs pouvoirs sont déterminés par la loi et les statuts de la société.

A l'instant le Conseil d'administration décide de confirmer Madame Colette Pierlet dans sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration et Monsieur Alain Hamoline dans sa qualité d'Administrateur-délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité tant par l'assemblée générale que par le conseil d'administration.

DEUXIEME RESOLUTION

Il n'y a pas de divers.

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Les membres du bureau ainsi que les actionnaires qui le demandent sont invités à signer ce document.

La séance est levée à 20 heures 35.

HAMOLINE Alain
Administrateur-délégué